

N° CP **20/82-06**
Séance du **13 JUIL. 2006**

Participation au financement de l'étude relative à la coordination des activités internationales des trois agences de développement économique alsaciennes et au financement des honoraires pour la mission de recrutement d'un directeur pour « Alsace International ».

La Commission Permanente du Conseil Général,

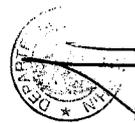
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004 modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport n°2006/I-2^{ème}/04 du 9 décembre 2005 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de verser à la Région Alsace une participation de 15 946 € au titre du financement de la tranche ferme de l'étude KATALYSE relative à la rationalisation et la coordination des activités internationales des agences de développement économiques alsaciennes et 7 176 € pour la tranche conditionnelle ;
- ❖ Décide de verser à la Région Alsace une participation de 6 398 € au titre du financement des honoraires liés à la mission de recrutement d'un directeur pour « Alsace International » ;
- ❖ Autorise le prélèvement des crédits nécessaires sur le programme - Interventions Economiques Générales - chapitre 65, Enveloppe N° 86 194, nature 65708, fonction 90 du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **18 JUIL. 2006**
Publication **21 JUIL. 2006**
Pour le Président du Conseil Général
Légation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006